

CPR-180116

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 16 janvier 2018

13 h 30

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Hector Adégbidi
Julie Arsenault
Nicolette Belliveau
Yves Bourgeois
Francis Bourgoïn
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
André Samson, président
Jean-François Thibault
Lynne Castonguay, secrétaire
Pascal Robichaud, registraire

Personne excusée : Olivier Clarisse

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 30.

2. CORRESPONDANCE

Lettre de Matthieu LeBlanc, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, à Lynne Castonguay, secrétaire générale, en date du 5 janvier 2018, ayant comme objet *Suivi au Comité des programmes* portant sur le transfert en bloc de crédits du CCNB au programme de Majeure en criminologie. Ce point peut être retiré de l'ordre du jour. Une nouvelle présentation sur ce point aura lieu après l'approbation de nouvelles modifications à la Majeure au Sénat académique au cours de l'année.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-171123

Corrections :

Page 2, point 4, troisième correction, il faut lire : mathématiques

Page 2, point 4, troisième correction, il faut lire : statistique

Page 4, point 13, premier paragraphe, troisième ligne, il faut lire : de le

Page 4, point 13 et point 14, il faut lire : planification académique

Page 5, point 14, il faut lire : la plus-value et enlever l'italique

R : 02-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-171123 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-171123

5.1 (15) Modifications aux cours BIOL

Aucun nouveau document.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-171017

6.1 (19) Modifications aux cours BIOL1111, BIOL1181, BIOL1211 et BIOL1281

Le Comité des programmes passe en revue les modifications apportées à la description des cours BIOL1111 et BIOL1211. Les nouvelles descriptions utilisent l'expression *apprendre à rédiger*. Une discussion s'ensuit. Le Comité suggère à la Faculté des sciences l'expression se retrouvant dans la lettre de la vice-doyenne, soit *initiation à la rédaction d'un rapport de laboratoire*.

6.1 **(19) Modifications aux cours BIOL1111, BIOL1181, BIOL1211 et BIOL1281 (suite)**

R : 03-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures aux descriptions des cours BIOL1111 et BIOL1211, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours BIOL1111 T.P. de biologie générale I, BIOL1181 T.P. Anat. Physiol. Humaines I, BIOL1211 T.P. de biologie générale II et BIOL1281 T.P. Anat. Physiol. Humaines II. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

Suivi (sg) : Faculté des sciences

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606**

7.1 **(4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209**

8.1 **(19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-161007**

9.1 **(17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-150416**

10.1 **(30) Formulaire du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

11.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'INFORMATION-COMMUNICATION

Le président présente le dossier. Celui-ci propose de nombreuses modifications aux programmes de B.A. (Majeure en information-communication), ainsi qu'à la Mineure en journalisme et à la Mineure en relations publiques. On notera plusieurs créations, modifications et abolitions de cours.

Le président indique que les modifications intègrent une demande d'exemption aux Normes linguistiques de l'Université. La langue est l'outil de travail principal dans les domaines des communications et du journalisme. Les programmes proposés sont recommandés par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Les membres sont en accord avec le principe d'exiger des normes linguistiques plus élevées, toutefois aux fins du dossier, le Comité souhaite que la lettre du Conseil de la langue française soit signée par un membre du Conseil plutôt que par le sénateur monsieur Mbarga, président du Conseil de la langue française, qui est aussi professeur audit département.

Dans les formulaires CPR-10, il n'est pas nécessaire d'indiquer les lieux où sont enseignées les mineures, car les mineures ne sont pas des programmes.

Globalement, le Comité est d'avis que les modifications apportées aux programmes sont bonnes et modernisent les programmes. Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 04-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une nouvelle lettre du Conseil de la langue française, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux exigences et aux profils des programmes de Baccalauréat ès arts (Majeure en information-communication), ainsi qu'à la Mineure en journalisme et à la Mineure en relations publiques. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'INFORMATION-COMMUNICATION
(suite)

Suivi (sg) : Faculté des arts et des sciences sociales

R : 05-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées par le Sénat académique pour les programmes d'information-communication, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ICOM1200 Journalisme écrit, ICOM1300 Intro aux relations publiques, ICOM2000 Intro à la communication, ICOM2851 Actualité canadienne et ICOM2900 Faits et vérifications. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées par le Sénat académique pour les programmes d'information-communication, le Comité des programmes accepte la modification des cours suivants : ICOM2100, ICOM2200, ICOM2230, ICOM2320, ICOM2330, ICOM2340, ICOM2782, ICOM3100, ICOM3101, ICOM3102, ICOM3220, ICOM3230, ICOM3600, ICOM3771, ICOM3772, ICOM3853, ICOM4601, ICOM4700. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées par le Sénat académique pour les programmes d'information-communication, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ICOM1000, ICOM1853, ICOM2520, ICOM2781 et ICOM2853. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

12. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'INFORMATION-COMMUNICATION
(suite)

R : 08-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées par le Sénat académique pour les programmes d'information-communication, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ICOM. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

R : 09-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées par le Sénat académique pour les programmes d'information-communication, le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque des objectifs de formation générale. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

13. SUSPENSION DES ADMISSIONS EN 1^{re} ANNÉE DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉE EN SCIENCES DE LABORATOIRE MÉDICAL

Le président présente la lettre de la vice-doyenne de la Faculté des sciences expliquant que la pénurie au niveau de la profession des technologues de laboratoire médical a mené à des changements au niveau de la formation. Ce programme articulé, d'une durée de quatre ans, prévoit que les années 1 et 4 seront offertes à l'Université, et que les années 2 et 3 seront offertes au Collège communautaire. En raison de la pénurie, le Collège a récemment modifié sa formation. Il permettra aux étudiantes et étudiants de recevoir leur diplôme collégial sur une période de 2.5 années (collégiales). Ce programme collégial a reçu l'aval du Réseau de santé Vitalité. Le nouveau programme commencera en septembre 2018. En conséquence, il serait sage de suspendre la première année du programme de Baccalauréat appliquée en sciences de laboratoire médical, tout en gardant au programme la quatrième année pour les étudiantes et les étudiants déjà inscrits et qui veulent terminer leur baccalauréat.

Le Comité reconnaît que l'on veut des programmes moins coûteux. Il note également que d'autres programmes articulés vont, très probablement, subir le même sort.

Le Comité note aussi que la présentation d'une quatrième année dans le Répertoire des cours risque d'être peu élégante. Cette *fin de programme* sera réservée aux étudiantes et aux étudiants déjà inscrits.

13. SUSPENSION DES ADMISSIONS EN 1^{re} ANNÉE DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉE EN SCIENCES DE LABORATOIRE MÉDICAL (suite)

R : 10-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la suspension des admissions en première année du programme de baccalauréat appliqué en sciences de laboratoire médical à compter du 1^{er} juillet 2018. »

Vote sur R10 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 1 ADOPTÉE

14. MODIFICATION AU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

Le président présente les modifications proposées au programme de Maîtrise en travail social. Essentiellement, il s'agit de faire reconnaître ce programme de Maîtrise comme un programme de type recherche au sein de l'établissement. Il est proposé de transformer le programme de Maîtrise avec mémoire en un programme de Maîtrise avec thèse. Pour ce faire, plusieurs cours sont abolis, d'autres sont créés et un cours devient optionnel plutôt qu'obligatoire. Certains titres de cours traduisent les contenus de recherche du programme.

Le programme au complet compte 36 crédits, dont 18 comptent pour le bloc thèse.

Le Comité des programmes est d'accord avec les modifications proposées.

R : 11-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (travail social), incluant le titre du programme. »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

R : 12-CPR-180116

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption au Sénat académique des modifications proposées, le Comité des programmes accepte la création des cours TSCO6521 Séminaire de thèse, TSOC6723 Thèse et TSOC6731 Théories et éthique du TS. »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

17. **CLÔTURE**

La réunion se termine à 15 h 30.

Contresigné le _____

André Samson, président



Lynne Castonguay, secrétaire générale